

## A qui s'adresser ?

Les demandes d'aide peuvent être adressées au président de l'une des sept Commissions d'Aide\*:

### Commission de Bruxelles

Bruxelles-capitale et Brabant wallon

#### Madame Hélène COGEN

Chaussée de Huy, 139 • 1325 Chaumont-Gistoux

Tél. : 010 / 68 82 33

Email : helene.cogen@gmail.com

### Commission des Flandres

Flandres occidentale et orientale

#### Monsieur Hans DE VLIEGER

Brugse Mettenstraat, 19 – 8310 Brugge

Tél. : 050/33 78 80

Email : hansdevliegher@hotmail.com

### Commission d'Anvers

Provinces d'Anvers, Limbourg et du Brabant flamand

#### Monsieur Louis WOUTERS

Blokkersdijkstraat, 16 • 2070 Zwijndrecht

Tél. : 03/252 54 65

Email : louisbs.wouters@skynet.be

### Commission de Liège

Province de Liège

#### Monsieur Jean-Luc JONLET

Avenue Henri Warnant, 16 – 4020 Liège

Tél. : 04/367 74 14

Email : jeanluc.jonlet@gmail.com

### Commission de Namur

Provinces de Namur et Luxembourg

#### Madame Thérèse BOTTON

Chaussée de Dinant, 323 – 5000 Namur - La Plante

Tél. : 081/ 22 41 68

Email : thbott@hotmail.com

### Commission de Mons

Province de Hainaut (ouest)

#### Monsieur Jules HUART

Rue Massart, 71 – 7020 Nimy

Tél. : 065/35 26 53

Email : jules.huart@gmail.com

### Commission de Charleroi

Province de Hainaut (Est et Sud)

#### Madame Geneviève DOM

Avenue P. Pastur, 339 Bte 28 – 6032 Mont-sur-Marchienne

Tél. : 071/ 32 37 65

### Président de l'A.S.B.L.

#### Monsieur Antoine MASSON

Tél. : 0473/36 22 45

Email : antoine.masson@duclouvain.be

### Vice-Présidente et Vice-Président de l'A.S.B.L.

#### Madame Hélène COGEN

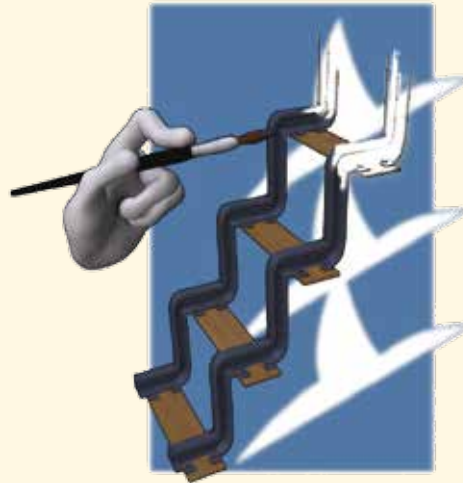
#### Monsieur Nicolas CHRISTIAEN

\* Composition année 2015

## AIDER LE FONDS PASCALE COUTURIER ?

- En devenant **membre** de l'a.s.b.l. et en versant la cotisation annuelle fixée à 20 euros
- En effectuant un **don** sur ce même compte.
- En proposant que des dons soient effectués au profit du F.P.C. à l'occasion d'un **événement** (mariage, anniversaire, fête, etc.).
- En faisant connaître le F.P.C., notamment par l'organisation de **conférences** ou de **débats**.
- En organisant des **manifestations** culturelles ou sportives au profit du Fonds.
- En faisant un **legs** au profit du Fonds P. Couturier.

Tout don d'au moins 40€ est déductible fiscalement. L'attestation requise est adressée d'office au donateur. Compte IBAN du F.P.C.F. : BE80 6300 2215 6677 Bien que reconnu par les autorités comme initiative indispensable, le Fonds P. Couturier n'est financé que grâce à la générosité de personnes privées et d'autres fondations (Fondation Roi Baudouin, Lions clubs, Rotary clubs, Fondation Securex, etc.).



© Impression et Prepress: empain solutions graphiques 0613 10 90

[www.fondscouturierfonds.be](http://www.fondscouturierfonds.be)



A.S.B.L./V.Z.W.

## Fonds P. Couturier Fonds

*Pour un avenir  
plus équitable*



Editeur responsable : A. Lemaitre, 4 place des Franchises, 4000 Liège

Siège social :

Rue de la Bonté, 4A – Bte 12 • 1000 Bruxelles

Compte IBAN : BE80 6300 2215 6677

[www.fondscouturierfonds.be](http://www.fondscouturierfonds.be)

## Le Fonds Pascale Couturier ?

Fondée en 1985, l'a.s.b.l. "Fonds P. Couturier Fonds" vient en aide, dans tout le pays, à des jeunes isolés qui ont eu une enfance ou une adolescence chaotiques et qui ont fait l'objet de mesures d'aide à la jeunesse à quelque titre que ce soit.

Au moment de leur majorité, l'aide sociale ou judiciaire dont ils bénéficiaient s'arrête. Dans les cas, trop nombreux, où l'intervention publique s'avère insuffisante, notre association peut alors donner un coup de pouce et contribuer à la poursuite du projet que ces jeunes espèrent et permettre ainsi la réalisation de leurs rêves.

Le Fonds P. Couturier intervient afin d'assurer à ces jeunes, autant que possible, l'égalité des chances dans la vie, évitant ainsi que les efforts entrepris antérieurement soient anéantis.

Les membres du Fonds P. Couturier sont tous bénévoles et l'Association se fait un devoir de minimiser les frais administratifs et de fonctionnement.

## Qu'attend le Fonds P. Couturier du jeune ?

Un **projet** qu'il tente de réaliser très concrètement.

Un **engagement** réel en vue d'assurer au plus vite son indépendance.

*Marc vit depuis l'âge de trois ans en famille d'accueil, ses parents ayant été déchus de l'autorité parentale. Il se passionne pour le travail du bois et poursuit des études d'ébénisterie. Celles-ci entraînent des frais importants de fourniture de matériaux et d'outillage que la famille d'accueil ne peut assumer, aucun subside n'étant prévu à cet effet. Un coup de pouce s'avère indispensable à la poursuite de son projet professionnel...*

## Que peut espérer le jeune du Fonds ?

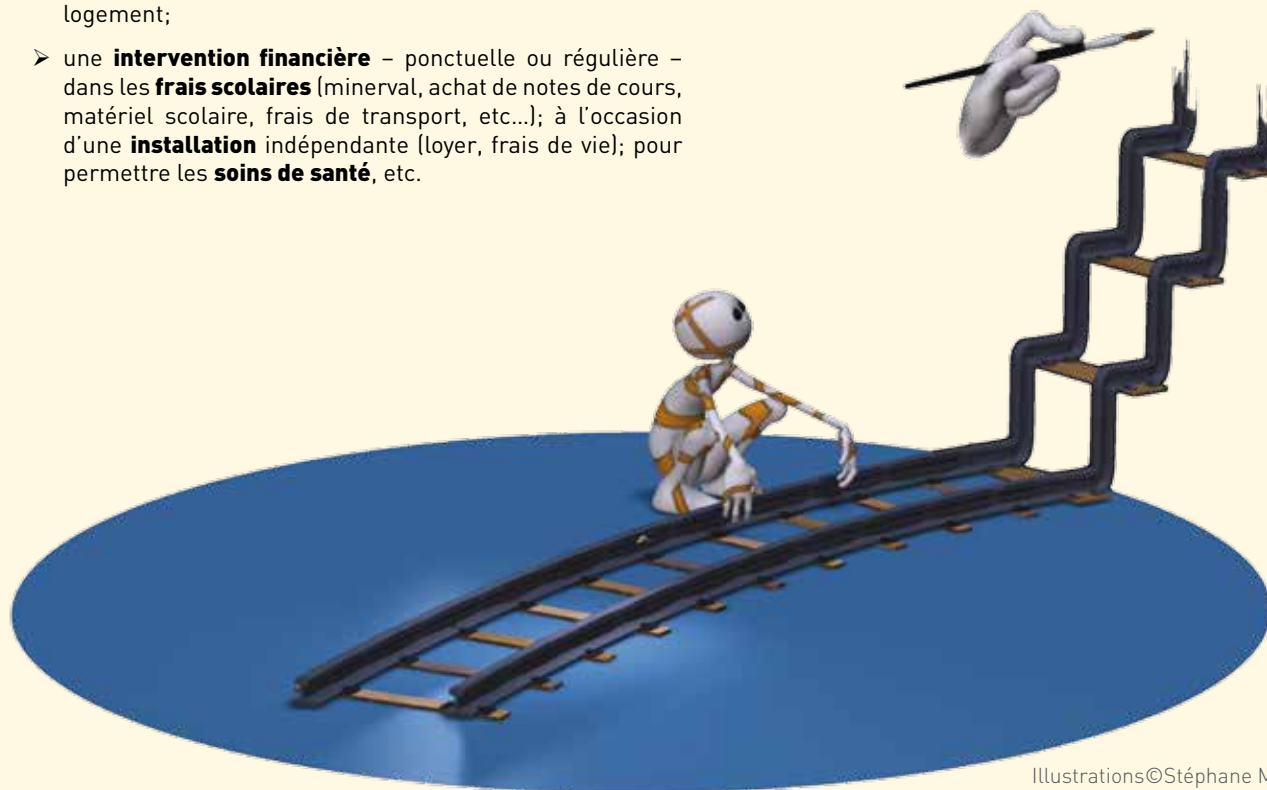
Selon les circonstances, selon ses ressources et besoins existants, selon son projet et sa demande effective, le jeune peut espérer :

- une **écoute** attentive, une présence bienveillante, un **soutien** moral et confiance;
- une **information** quant aux interventions existantes – officielles ou privées –, avec éventuellement, **orientation** vers les services compétents et/ou un accompagnement dans diverses **démarches** (obtention d'une bourse d'études, soins de santé, mise en ordre de mutuelle ou allocations familiales, sollicitation du CPAS, aide juridique, etc.), ainsi que toute aide susceptible de faciliter l'**insertion** professionnelle ou sociale, l'installation dans un premier logement;
- une **intervention financière** – ponctuelle ou régulière – dans les **frais scolaires** (minerval, achat de notes de cours, matériel scolaire, frais de transport, etc...); à l'occasion d'une **installation** indépendante (loyer, frais de vie); pour permettre les **soins de santé**, etc.

## Concrètement

Depuis trente ans – et grâce à votre soutien – les membres des commissions d'aide, mises en place à travers le pays, écoutent, assurent un soutien moral, facilitent les démarches administratives et attribuent des interventions matérielles ou financières à nombre de jeunes qui peuvent ainsi prendre leur envol et concrétiser leur rêve.

En moyenne, chaque jeune a reçu 400 € d'aide annuelle se répartissant à raison de 50% pour les frais scolaires, 10% pour les transports, 30% pour les frais d'installation ou de mobilier, 5% pour des soins de santé, 5% pour d'autres frais divers.



Illustrations©Stéphane MICHEL

*Quand l'avenir des jeunes mérite un coup de pouce...*